



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

MODALITES DE SELECTIONS INTERNATIONALES

-

Saison Sportive 2021

-

EQUIPE DE FRANCE U23
TRIATHLON COURTE DISTANCE

version au 12 Avril 2021

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo dont un titre. Le calendrier sportif international 2021 s'enrichit encore de nouvelles épreuves et est donc très dense.

Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

INDICE DE PERFORMANCE

Les différences de niveau sportif observé sur les coupes d'Europe et du Monde ne permettent pas de comparer les résultats de ces épreuves.

Un indice de performance (I.P.) est attribué à chacune de ces épreuves en fonction du niveau des meilleur(e)s sportifs (ves) qui y participent.

L'I.P. d'une épreuve est égal à la moyenne du classement « World Ranking » des sportifs (ves) portant les 8 premiers dossards (à la date du lundi précédant l'épreuve) :

$$I.P. = \frac{\text{rang dossard 1} + \text{rang dossard 2} + \dots + \text{rang dossard 8}}{8}$$

La F.F.TRI. communique sur son site internet les I.P. des épreuves de Coupes d'Europe et de Coupes du Monde retenues dans les modalités de sélection et les critères de résultats afférents.

La F.F.TRI. se réserve le droit de recalculer l'I.P. jusqu'au jour de l'épreuve dans le cas où la liste de départ définitive serait différente de la liste de départ le lundi précédant l'épreuve (dossards 1 à 8).

MODALITES GENERALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la F.F.TRI. pour la saison 2021.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les athlètes de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation.
4. Un quota peut être attribué au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Il en sera de même pour tout dossard supplémentaire qu'attribueraient les instances internationales (World Triathlon (W.T.), European Triathlon (E.T.)).
5. Les sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'équipe de France pour la compétition correspondante.

6. Si, après application du point 5, le nombre de sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la F.F.TRI., le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux-ci dans l'intérêt de l'Equipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Après l'attribution des places selon les points 4 à 6, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Equipe de France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable. Un ou des sportif(s) pourra (pourront) être retenu(s) pour participer à une stratégie collective permettant à un autre membre de l'équipe de France de décrocher une médaille.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser le quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Aucune sélection prononcée n'est définitive. La sélection reste subordonnée à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau ou de la Convention de Sportifs sélectionnés en Equipe de France (pour les sportifs non inscrits sur les listes ministérielles de Haut Niveau) dûment signée et dans le délai imparti et avec les objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international.
11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, de la surveillance médicale réglementaire si inscrit sur une liste ministérielle, d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ou du non-respect du calendrier de compétitions (tels que prévus dans la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportifs sélectionnés en Equipe de France)
En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre (Convention de Sportif de Haut Niveau ou Convention de Sportifs sélectionnés en Equipe de France).
Pour les sportifs non inscrits sur liste ministérielle, le suivi médical minimum consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos, une sérologie COVID et un questionnaire médical défini par W.T..
12. En cas de réalisation des critères d'éligibilité ou d'accès à la sélection pour différentes catégories d'âge concernant une même compétition, le sélectionneur détermine la compétition que le sportif dispute.
13. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
14. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve, la F.F.TRI. se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
15. La F.F.TRI. se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Equipe de France. En aucune manière, la F.F.TRI. ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par de tels amendements.

CHAMPIONNAT DU MONDE - DISTANCE STANDARD

Lieu : EDMONTON (Canada)

Date de l'épreuve : 17 au 22 Août 2021

Seuls(es) les sportifs (ves) nés(es) entre 1998 et 2003 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal World Triathlon. : 3 fédérations nationales peuvent disposer de 3 quotas Femmes et 3 quotas Hommes selon le classement des sportifs au "World Ranking". Les autres obtiennent 2 quotas Femmes et 2 quotas Hommes (sous réserve de confirmation par World Triathlon).

Quota attribué à la France : selon classement des sportifs français au "World Ranking" au moment de la publication des listes de départ (sous réserve de confirmation par World Triathlon).

Critères d'accès à la sélection :

- Etre Champion(ne) du Monde de Triathlon U23 2019
- Avoir terminé dans les 12 premier(e)s d'une étape de la Série Championnat du Monde 2021
- Avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur les Coupes du Monde de Lisbonne ou d'Arzachena ou les Coupes d'Europe Elite de Melilla ou de Caorle.

Places	I.P. Hommes et Femmes
1 ^{er/ère}	60 - 100
1 ^{er/ère} à 3 ^{ème}	40 - 59
1 ^{er/ère} à 6 ^{ème}	20-39
1 ^{er/ère} à 12 ^{ème}	< 20

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat du Monde de Triathlon U23 2019
- Avoir terminé dans les 20 premier(e)s d'une étape de la Série Championnat du Monde 2021
- Avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur les Coupes du Monde de Lisbonne ou d'Arzachena ou les Coupes d'Europe Elite de Melilla ou de Caorle.

Places	I.P. Hommes et Femmes
1 ^{er/ère}	100 - 150
2 ^{ème} à 3 ^{ème}	60 - 99
4 ^{ème} à 6 ^{ème}	40 - 59
7 ^{ème} à 12 ^{ème}	20 - 39
13 ^{ème} à 16 ^{ème}	< 20

Date de publication de la sélection : 09 Juin 2021

CHAMPIONNAT D'EUROPE - SUPER SPRINT

Europe Triathlon créée en 2021 un Championnat d'Europe sur le format Super Sprint. L'épreuve sera commune aux sportifs de la catégorie Elite et de la catégorie U23. Le titre de Champion d'Europe U23 2021 sera décerné sur cette épreuve.

Lieu : KITZBÜHEL (Autriche)

Date de l'épreuve : 18 au 20 juin 2021

Seuls(es) les sportifs (ves) nés(es) entre 1998 et 2003 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : chaque fédération nationale peut disposer de 3 quotas Femmes et 3 quotas Hommes. Le quota est de 4 pour les fédérations nationales qui ont 3 athlètes dans les 30 premiers du précédent championnat continental. Le quota est de 5 pour les fédérations nationales qui ont 3 athlètes dans les 15 premiers du précédent championnat continental.

Quota attribué à la France : 3 Femmes / 4 Hommes (Sous réserve de modification par E.T.).

Critères d'accès à la sélection :

- Etre Champion(ne) du Monde de Triathlon Junior 2019
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat du Monde de Triathlon U23 2019
- Pour les sportifs âgés de 23 ans au plus au 31/12/2021, avoir terminé dans les 20 premier(e)s d'une étape de la Série Championnat du Monde 2021,
- Pour les sportifs âgés de 23 ans au plus au 31/12/2021, avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur les Coupes d'Europe Elite de Melilla ou de Caorle :

Places	I.P. Hommes et Femmes
1 ^{er/ère}	60 - 100
1 ^{er/ère} à 3 ^{ème}	40 - 59
1 ^{er/ère} à 6 ^{ème}	20-39
1 ^{er/ère} à 12 ^{ème}	< 20

- Pour les sportifs âgés de 21 ans au plus au 31/12/2021, être Champion(ne) d'Europe de Triathlon U23 2019
- Pour les sportifs âgés de 21 ans au plus au 31/12/2021, avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur les Coupes d'Europe Elite, de Melilla ou de Caorle :

Places sur format CD	I.P. Hommes et Femmes
1 ^{er/ère}	150 - 200
1 ^{er/ère} à 3 ^{ème}	100 - 149
1 ^{ème} à 8 ^{ème}	60 - 99
1 ^{ème} à 12 ^{ème}	40 - 59
1 ^{ème} à 16 ^{ème}	< 40

Places sur format Sprint	I.P. Hommes et Femmes
1 ^{er/ère}	100 - 150
1 ^{er/ère} à 3 ^{ème}	60 - 99
1 ^{ème} à 8 ^{ème}	40 - 59
1 ^{ème} à 12 ^{ème}	< 40

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat du Monde de Triathlon Junior 2019
- Etre Champion(ne) d'Europe de Triathlon Junior 2019
- Pour les sportifs âgés de 21 ans au plus au 31/12/2021, avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat d'Europe de Triathlon U23 2019
- Pour les sportifs âgés de 21 ans au plus au 31/12/2021, avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur les Coupes d'Europe Elite de Melilla ou de Caorle.

Places sur Format CD	I.P. Hommes et Femmes
2 ^{er/ère} à 3 ^{ème}	150 - 200
4 ^{ème} à 8 ^{ème}	100 - 149
9 ^{ème} à 12 ^{ème}	60 - 99
13 ^{ème} à 16 ^{ème}	< 60

Places sur format Sprint	I.P. Hommes et Femmes
1 ^{er/ère}	150 - 200
2 ^{er/ère} à 3 ^{ème}	100 - 149
4 ^{ème} à 8 ^{ème}	60 - 99
9 ^{ème} à 12 ^{ème}	40 - 59
13 ^{ème} à 16 ^{ème}	< 40

Date de publication de la sélection : 17 Mai 2021

CHAMPIONNAT D'EUROPE U23 DE RELAIS MIXTE

Lieu : KITZBÜHEL (Autriche)

Date de l'épreuve : 18 au 20 juin 2021

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par l'W.T.)

Seuls(es) les sportifs (ves) nés(es) entre 1998 et 2005 peuvent prétendre à la sélection.

Quota maximal World Triathlon : Jusqu'à 1 équipe composée de 2 femmes et 2 hommes peut être inscrite auprès de World Triathlon.

Les athlètes sélectionnés sur la course individuelle s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date de publication de la sélection : Veille de l'épreuve du relais mixte